



Conséquences de transfert de fonds perso à sa société

Par lluc75

Bonjour,

Je possède depuis longtemps une entreprise qui malheureusement n'a presque plus d'activité et vit sur un cash flow maintenant épuisé . Je ne suis plus en mesure de me rémunérer, suis proche de la retraite et envisage de demander les minima sociaux type RSA jusqu'à ma retraite. Afin de faire perdurer ma société j'imagine avancer des fonds en compte courant d'associé, malgré qu'il soit possible que ces fonds ne soient pas vitaux car sans rémunération il est possible que la société puisse continuer une activité minimale sans être endettée.

Les paramètres de calcul pour le montant du RSA prenant en compte le capital détenu par le demandeur.

Le fait de "transvaser" une partie de mon capital personnel vers ma société ne peut-il pas être interprété comme une volonté de me soustraire à ces paramètres et est-il répréhensible?

(L'idée étant de maintenir la société en activité jusqu'à ma retraite puis de la liquider et donc récupérer les fonds quand je serai dépendant de la carsat et non plus de minima sociaux).

Merci de vos réponses

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

Pourriez vous expliquer le but de cette injection de liquidités, si ce n'est pour relancer l'activité (laquelle?) de l'affaire.